

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 3 DECEMBRE 2024**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 - Pouvoirs : 7 - Absents : 9

L'an deux Mil vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 27 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine COSTE Raymonde –DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GUEVARA David – JAUFFRET Michel- JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul -

ONT DONNE POUVOIR : CORTES Jeanne à JUAN Annie – GROBEL Pierre à SABATINO Paul – SOLE Jean-Pierre à ROSSO Georges – SALAS Aline à ROSSO Viviane - GIRAUD Chantal à DESMATS Nicole - DEQUIVRE Claude à CASABURI Francine - MAZADE Alain à CANGELOSI Laetitia -

ABSENTS : CORTES Jeanne - GROBEL Pierre - SOLE Jean-Pierre. SALAS Aline - GIRAUD Chantal - DEQUIVRE Claude - MAZADE Alain- GUIDI Marie-Noëlle – SACOMAN Roger

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2024-05-03	Convention de groupement de commandes dans le cadre du projet AVELO3, désignation du membre représentant et de son suppléant au sein de la Commission d'Appel d'offres spécialement créée <i>Annexe : convention de groupement de commandes</i>
------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que L'ADEME a retenu par une décision en date du 18 avril 2024 la candidature conjointe des communes d'Ensùès-la-Redonne, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins et Le Rove à son appel à projet AVELO 3.

Dans le cadre de ce projet, la constitution d'un groupement de commandes est nécessaire afin de régir le cadre de collaboration des parties et de permettre la mise en place d'un schéma directeur au profit des communes d'Ensùès-la-Redonne, Carry-le-Rouet (Coordonnateur du projet), Sausset-les-Pins et Le Rove.

Le groupement de commandes aura pour objectif de lancer le projet « La Côte bleue à vélo», et notamment d'établir durant la première année un schéma directeur cyclable au plus près des besoins et des spécificités de chacune des communes. L'élaboration de ce schéma s'effectuera en étroite collaboration avec la Métropole Aix-Marseille Provence afin de répondre de manière coordonnée et cohérente aux différents enjeux de mobilité, et ce afin de faciliter son intégration au futur Plan Local de Mobilité pour la réalisation d'un réseau cyclable maillé et sécurisé. A fortiori, et dans un objectif d'intégration globale du schéma avec l'ensemble des projets de mobilités, le projet sera conduit en coordination avec le Département des Bouches du Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette coordination sera facilitée par la création d'un poste de Chargé(e) de mission.

La présente convention de groupement de commandes a pour vocation l'organisation des modalités de passation et d'exécution d'accords-cadres ou de marchés auxquels des membres choisiront librement et au cas-par-cas de participer. Dès lors, les membres du groupement de commandes ne sont tenus qu'au respect des commandes annoncées dans les marchés dont ils auront validé le dossier de consultation des entreprises, et seulement à hauteur des engagements fixés par eux-mêmes.

Par ailleurs, la création du groupement de commandes implique la création d'une commission d'appel d'offres. Au titre du Code général des collectivités territoriales et en application de la présente convention, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur la désignation d'un membre titulaire et d'un suppléant avec voix délibérante au sein de la commission d'appel d'offres permanente.

Est ainsi proposée la désignation suivante

Membre titulaire : Paul SABATINO Adjoint au Maire

Membre suppléant : Michel BARTOLI, Conseiller Municipal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29

VU le Code de la commande publique et spécifiquement les articles L2113-6 et L2113-7

VU la délibération n°2024-03-03 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2024

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à signer la convention de groupement de commandes dans le cadre de l'appel à projet AVELO 3 présentée en annexe, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation du projet

ARTICLE 2 D'AUTORISER le Maire à nommer les membres de la commission d'appel d'offres tels que proposés :

Membre titulaire : Paul SABATINO Adjoint au Maire

Membre suppléant : Michel BARTOLI, Conseiller Municipal

VOTE / POUR 27 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

Le Maire,
Georges ROSSO

